

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 mars 2016

1. Naissances - Décès

Monsieur le Maire adresse ses félicitations, au nom du conseil municipal, à Mme Caroline Grossel, employée du centre culturel, à l'occasion de la naissance de son fils Robin né le 23 janvier 2016.

Monsieur le Maire présente ses condoléances à la famille de Mme Eliane De Macedo-Suel décédée le 27 décembre 2015 (mère de Bruno et Joris De Macedo employés des services techniques de la ville) et à la famille de M. Guy Bodart décédé le 6 mars 2016 (ancien conseiller municipal et membre de la commission communale des impôts directs).

2. Remerciements

- association du grand prix international cycliste d'Isbergues (aide apportée lors de l'organisation de la 69^{ème} édition du Grand Prix d'Isbergues),
- société colombophile « Les Mosquitos » (mise à disposition d'une salle et du minibus de la C.C.A.F. ainsi que l'aide apportée lors de la 26^{ème} exposition locale de pigeons voyageurs),
- club d'échecs « La Tour Infernale » (aide financière et matérielle apportée au cours de l'année 2015),
- association Environnement et Qualité de Vie pour Isbergues et sa Région « EQVIR » (mise à disposition d'une salle pour l'assemblée générale du vendredi 26 mars 2016),
- la famille de M. Guy Bodart (sympathie témoignée lors du décès).

Pour subvention :

- le comité d'entente des anciens combattants de Molinghem-Berguette et environs
- la société de chasse d'Isbergues.

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 9 décembre 2015

Le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire 2016 s'inscrit plus que jamais dans un effort constant de gestion toujours plus performante des deniers publics, il s'inscrit également et surtout dans un environnement plus que jamais difficile.

Tout en prenant en compte le taux de revalorisation des valeurs locatives de 1 % et quand bien même la commune est peu endettée comme le montre les tableaux qui vous sont fournis chaque année concernant l'endettement de la commune.

Monsieur le Maire précise que le budget 2016 devra être construit en tenant compte de la baisse de DGF que nous subissons cette année estimée à 265 522 €, de l'abondement du fonds de péréquation des ressources intercommunales à hauteur de 55 000 €, du prélèvement de 43 000 € au titre de la loi SRU, soit un total de perte de recettes de 363 000 € pour l'année 2016, ce qui représente 7,8 points d'impôts.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose que la moitié de l'effort fiscal supplémentaire qui serait nécessaire pour maintenir les possibilités d'actions de la commune soit compensée par la maîtrise de dépenses telles que :

- les gestions des fluides ;
 - les frais de maintenance diverses ;
 - les frais d'entretien divers ;
 - la maîtrise des dépenses dans le domaine des festivités ;
 - la maîtrise des dépenses dans le domaine des fournitures alimentaires grâce au résultat du marché ;
- tout en assurant la continuité des services à la population.*

Dans le cadre des dépenses d'investissement, Monsieur le Maire précise que la situation saine des dépenses de la ville et son peu d'endettement permettent la poursuite des études et des travaux d'investissement en faveur de la redynamisation du centre-ville.

Cette inscription budgétaire, à hauteur de 4 000 000 €, prévoit :

- la poursuite des travaux de rénovation des impasses de la rue Salengro comprenant la réfection des trottoirs et de la voirie mais également la remise en état des réseaux lorsque cela s'avère nécessaire ;
- l'aménagement d'une voie de circulation douce ponctuée d'espaces récréatifs à destination des habitants mais également des plus jeunes ;
- la finalisation de l'étude sur l'aménagement du parking Saint-Nicolas et de ses abords ;

- la poursuite des opérations de densification commerciale et de reconquête des friches urbaines conduite en collaboration avec l'Etablissement Public Foncier ;
- la mise en valeur et l'aménagement du mur de l'usine depuis le poste principal jusqu'à la place Clément Loyer visant à mettre en valeur le cadre de vie et l'accès vers le centre-ville ;
- le réaménagement de l'entrée de la rue de Pologne ;
- l'acquisition éventuelle des « grands bureaux » d'APERAM.

Les autres secteurs de la commune ne sont pas pour autant oubliés, comme en attestent l'inscription de travaux de rénovation de la salle Lamendin et de ses abords, la finalisation du parc paysager des cités, la poursuite de la réflexion sur la sécurisation du secteur de la gare et l'étude pour l'implantation d'un béguinage.

Le budget prévoit par ailleurs les travaux nécessaires à la conservation du patrimoine immobilier de la commune avec plusieurs interventions de couverture (salle Jean Decriem, bourse du travail, église d'Isbergues, ...) des travaux de menuiserie (cloison mobile salle Edmond Mille) et la poursuite du programme de travaux des voiries et des trottoirs.

Le conseil municipal se propose de construire le budget dans le cadre et les conditions décrites dans l'exposé de Monsieur le Maire. Délibération n° 16.01.01.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les différents établissements financiers ont été contactés pour renégocier les emprunts en cours.

Il indique que la renégociation des emprunts coûterait plus chère à la commune en raison des pénalités qui apparaissent dans les contrats signés avec les banques et que les annuités seraient plus élevées.

Les élus de la liste « Isbergues Molinghem Berguette pour l'avenir » demandent s'ils peuvent venir consulter les dossiers à la mairie.

Monsieur le Maire répond favorablement à cette demande.

5. Dénomination de rue dans la ZAL du Mont de Cocagne

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination d'une nouvelle voie à la ZAL du mont de cocagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte la dénomination rue Bernard Maris,
- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 16.01.02).

6. Information sur la mutuelle communale

Au cours de l'année 2015, les élus ont été interpellés par certaines situations rencontrées lors de leurs permanences notamment au C.C.A.S. concernant les difficultés d'accès aux soins et à la prévention (abandon voire absence de couverture santé).

Les mutuelles communales permettent de répondre de façon solidaire à ces demandes en proposant aux administrés une bonne couverture santé avec des tarifs raisonnables et économiques par rapport aux couvertures classiques.

Le projet est porté par l'association « Mandarine » dont le président est M. Pierre Delbarre. Elle est située à Saint-Omer et travaille en lien avec la SMATIS France Mutuelle de Lille, la société CGRM de Dunkerque qui est le centre de gestion des règlements maladie (tiers payant) et le cabinet DRIVE ASSURANCES, correspondant de l'association (M. Yannick Bracq) qui a pour mission la bonne gestion du contrat et de conseiller sur Isbergues.

Le rôle de la commune par rapport à ce projet est de contacter l'association, il n'y a pas de protocole ni de convention, de publier l'information dans le bulletin municipal et de prévoir une salle pour une réunion d'information aux administrés.

La commune n'est en aucun cas, distributaire des contrats, pas d'engagement financier ni sur un nombre de contrats, pas de responsabilité. Les administrés qui souhaitent adhérer seront membres de l'association.

Le principe est de fédérer un certain nombre de communes dans la région pour garantir des tarifs raisonnables : Divion, Bruay, Lambres, Saint-Omer, Béthune,...

Avis favorable du conseil municipal.

7. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'afin de faire face aux besoins, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 17 mars 2016.

Le conseil municipal, après délibération, adoptée à l'unanimité (n° 16.01.03), décide de créer :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

8. Cession d'un terrain situé rue René Cassin

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des particuliers souhaitent acquérir une partie de la parcelle appartenant à la commune et attenante à leur domicile, cadastrée section AL n° 640, pour une contenance globale approximative de 164 m².

Il indique que la cession a été négociée sous les conditions suivantes :

- un accès de même largeur que l'accès actuel devra être conservé ;
- l'accès aux places de stationnement adjacentes sera interdit (dans l'hypothèse de la construction future d'un garage, l'accès audit garage ne pourra pas se faire par ces places).

Le conseil municipal, après délibération adoptée à l'unanimité (n° 16.01.04), décide la cession amiable de la parcelle précitée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession amiable.

9. Modification du règlement des locations de salles

Suite à plusieurs problèmes de locations, il s'avère judicieux de modifier le règlement d'utilisation des salles municipales en ajoutant cet article :

Article 2 :

- la location d'une salle n'est faite que pour le compte personnel du locataire,
- le signataire engage sa responsabilité personnelle,
- en cas de fraude, il se verra interdire l'accès aux salles de la ville,
- la location pour le compte d'un tiers ou la sous-location sont strictement interdites.

Le conseil municipal, après délibération adoptée à l'unanimité (n° 16.01.05) décide d'adopter la modification du règlement qui s'appliquera pour les contrats conclus à compter du 18 mars 2016.

10. Questions diverses

Il convient de rappeler aux utilisateurs des salles de veiller à l'extinction des lumières avant de fermer les portes.

Il convient de régler un problème de chauffage au cimetière.